



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 19 décembre 2023

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 19 décembre 2023 à 20 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

M<sup>mes</sup> les Conseillères :                    Danielle Bellange  
    Marie-Ève D'Amour  
    Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers :                        Pierre Laperle  
    Nicolas Bouveret  
    Denis Lavigne

et M<sup>me</sup> la Directrice générale et greffière-trésorière Lise Lavigne.

### 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

### 2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Lavigne, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2024

3.2. Adoption programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

### 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 3.1 – ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par Denis Lavigne, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu :

D'ADOPTER tel que présenté ci-dessous le budget pour l'exercice financier 2024.

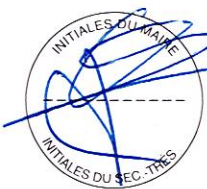
## REVENUS

### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes – Immeubles non résidentiels	49 481 \$
Taxes – Immeubles industriels	100 284 \$
Taxes – Immeubles six logements ou plus	16 842 \$

RÉSOLUTION  
278-12-2023

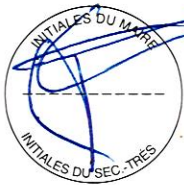
RÉSOLUTION  
279-12-2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Surtaxes sur les terrains vagues desservis – secteur	20 334 \$
Taxes – Immeubles agricoles	623 608 \$
Taxes – Résiduelle	1 654 663 \$
Taxes – Forestières	3 546 \$
Taxes – Crédit de taxes	(23 500) \$
Taxes spéciales – Réfection routière	135 000 \$
Taxes spéciales – Entretien église et presbytère	48 835 \$
<b>TOTAL TAXES GÉNÉRALES</b>	<b>2 629 093 \$</b>
<b>TAXES DE SECTEUR</b>	
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement – Aqueduc	65 560 \$
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement – Égout	109 547 \$
<b>TOTAL TAXES DE SECTEUR</b>	<b>175 106 \$</b>
<b>TOTAL TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>	<b>2 804 200 \$</b>
<b>TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION</b>	
Matières résiduelles	125 854 \$
Centres d'urgence 9-1-1	7 000 \$
Service de la dette	49 600 \$
<b>TOTAL DES TAXES SUR UNE AUTRE BASE</b>	<b>182 454 \$</b>
<b>TOTAL DES TAXES</b>	<b><u>2 986 654 \$</u></b>
Compensation tenant lieu de taxes	17 150 \$
Transferts gouvernements du Canada et du Québec	129 611 \$
Autres services rendus	65 500 \$
Autres revenus	255 124 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>3 454 039 \$</u></b>
 <b>D É P E N S E S</b>	
Administration générale	1 038 644 \$
Sécurité publique	615 433 \$
Transport	836 208 \$
Hygiène du milieu	423 472 \$
Santé et bien-être	2 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	367 094 \$
Loisirs et culture	528 197 \$
Frais de financement	60 826 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>3 872 374 \$</u></b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION</b>	<b><u>418 335 \$</u></b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
Amortissement – Immobilisations	(356 600) \$
Remboursement de la dette à long terme	106 200 \$
Affectations	(167 935) \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

De plus, afin d'équilibrer les revenus avec les dépenses, un montant de 245 000 \$ provenant du surplus non affecté et libre a été approprié au présent budget 2024 et puisque les montants des revenus nécessaires ont été inscrits ci-haut, les taux de taxes suivants sont fixés et seront imposés pour l'année 2024 selon l'évaluation imposable, soit 381 699 100 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
280-12-2023

### **3.2 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyée par Pierre Laperle et résolu :

**D'ADOPTER** le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, lequel est joint au présent Procès-verbal comme Annexe 1 pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

### **4 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 21 h 15 pour se terminer à 21 h 25.


RÉSOLUTION  
281-12-2023

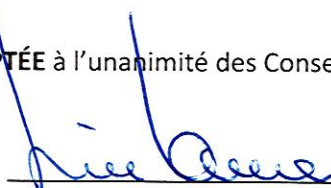
### **5 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyée par Marie-Ève D'Amour et résolu :

De lever la présente séance à 21 h 27.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Laviolette  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Lise Lavigne, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE**

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière

### **ATTESTATION DU MAIRE**

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Laviolette, Maire